



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6565^e séance

Vendredi 24 juin 2011, à 11 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Messone	(Gabon)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. laher
	Allemagne	M. Eick
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Dunlop
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M ^{me} Le Fraper du Hellen
	Inde	M. Shri Anand Sharma
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Le Président : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Fedotov.

M. Fedotov (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil de sécurité sur les conséquences que la criminalité transnationale organisée et les trafics en tous genres peuvent avoir sur la paix, la sécurité et le développement au plan mondial.

Comme les membres le savent, le Conseil se penche sur ces questions depuis quelques temps déjà, conscient des menaces grandissantes que font peser la drogue et le crime sur la paix et la sécurité. Il l'a fait notamment dans le cadre de déclarations présidentielles qui demandent à ce que la riposte à ces défis mondiaux s'intègre pleinement au programme général de sécurité et de développement de l'ONU, et appellent au renforcement de la coopération régionale et internationale sur la base de la responsabilité partagée de lutter contre ces problèmes. Pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), ces déclarations du Conseil de sécurité ont valeur de véritables lignes de conduite, qu'il traduit ensuite en politiques et en activités opérationnelles.

J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui au Conseil qu'une équipe spéciale du système des Nations Unies spécialisée dans la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue, créée par le Secrétaire général et coprésidée par l'UNODC et le Département des affaires politiques, a entamé ses travaux. Hier, à l'occasion d'une réunion spéciale de ses principaux responsables, nous avons pris des décisions visant à favoriser une coordination plus efficace au sein du

système des Nations Unies, et à renforcer nos capacités de lutte contre le trafic illicite et le crime organisé. Nous avons hâte de tenir le Conseil informé des activités futures de l'équipe spéciale.

Hier également, comme le Conseil le sait, a eu lieu au Siège de l'ONU à New York, ce qui était une première, le lancement du *Rapport mondial sur les drogues 2011*, une initiative de plus destinée à ce que les questions relatives à la drogue et à la criminalité soient pleinement prises en compte dans l'ensemble des activités de l'ONU.

Le problème de la drogue continue aujourd'hui de mettre en péril la stabilité, la sécurité et la santé des personnes dans de nombreuses parties du globe. Des millions d'individus à travers le monde planétaire souffrent et meurent à cause de l'usage illicite des drogues. Dans le même temps, le trafic de drogue alimente une activité criminelle d'envergure mondiale qui rapporte des centaines de milliards de dollars. Par exemple, les opiacés peuvent générer à eux seuls jusqu'à 68 milliards de dollars de profits illicites, et la cocaïne 85 milliards. Les répercussions sur le développement et la sécurité sont graves, et nous constatons que de plus en plus d'actes de violence, de conflits et d'activités terroristes sont financés par des barons de la drogue.

Combattre le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune. Notre riposte aux niveaux national, régional et international se doit d'être globale, équilibrée et ciblée. Les mesures de réduction de l'offre doivent aller de pair avec les efforts visant à réduire la demande. Les unes ne fonctionneront pas sans les autres. Les conventions sur les stupéfiants fournissent un cadre juridique universel solide pour une démarche équilibrée qui soit axée sur la santé et se fonde sur le respect des droits de l'homme.

Nombre des situations de crise dont est saisi le Conseil de sécurité – comme les récents événements au Moyen-Orient, le phénomène de la piraterie en Somalie, et la situation en Afghanistan, pour ne citer que quelques exemples – montrent de manière patente comment la criminalité transnationale organisée et les revenus qu'elle dégagne peuvent déstabiliser des pays en transition, perturber les processus politiques et faire obstacle au développement. Ces exemples montrent aussi comment un État fragile, rongé par la drogue et le crime, peut à lui seul mettre à mal la stabilité et le progrès de toute une région.

Nous devons prendre des mesures pratiques et pragmatiques face à ces problèmes. Du point de vue de l'UNODC, nous estimons qu'il y a quatre domaines d'intervention possibles à ce stade. Premièrement, en ce qui concerne l'intensification de la collaboration internationale, l'ONU peut faciliter le processus, toutefois une volonté politique concertée de la part des États Membres est nécessaire pour supprimer véritablement l'industrie du crime. Nous devons être mieux organisés. De fait, la coordination commence au niveau du système des Nations Unies, mais elle ne s'arrête pas là. De toute évidence, le Conseil de sécurité peut jouer un rôle majeur à cet égard.

Deuxièmement, le renforcement des capacités régionales peut permettre d'édifier un rempart autour d'un État fragile et donner à ses voisins la possibilité d'agir en amont dans le cadre de la riposte. À titre d'illustration, l'UNODC vient d'achever la rédaction d'un nouveau programme régional pour l'Afghanistan et les pays limitrophes. Ce sera le premier programme de ce genre à traiter de cette question, alors que jusqu'à présent nous avons des programmes séparés pour l'Afghanistan, le Pakistan, l'Iran et l'Asie centrale. Nous examinons en ce moment ce projet de programme régional avec les États Membres partenaires. L'idée est de s'attaquer au problème de manière plus globale, plus ciblée, plus constructive et plus efficace. J'espère que nous serons en mesure d'autoriser ce programme et de commencer à le mettre en œuvre d'ici à la fin de l'année.

Il en va de même pour l'Afrique de l'Ouest – une région qui préoccupe le Conseil de sécurité – pour laquelle, l'année dernière, l'UNODC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont adopté un nouveau programme régional. Nous avons l'intention d'aider les pays de la région à surmonter les problèmes nés du trafic de drogue et du crime organisé. J'espère que ce programme régional permettra aussi de réduire les flux de drogues qui arrivent en Europe en provenance d'Amérique latine via l'Afrique de l'Ouest.

Pour ce qui est du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, comme le Conseil le sait, le Secrétaire général envisage de proposer une stratégie d'urgence pour mieux aborder les problèmes rencontrés dans la région. L'UNODC est disposé à y contribuer sur la base de sa démarche globale en matière de programmes. Nous pourrions ainsi nous attaquer à des problèmes tels que la corruption, qui a été l'un des facteurs déclencheurs des troubles dans de nombreux

pays de la région, ou la question de l'état de droit, la réforme de la police et la réforme du système pénitentiaire. En outre, nous devons être prêts à affronter la menace du terrorisme. L'UNODC peut mettre à disposition son réseau de bureaux extérieurs et fournir des conseils sur la base de son expérience de garant de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Troisièmement, s'agissant de la consolidation de l'état de droit et des systèmes de justice pénale, des investissements importants et en amont dans les institutions de justice pénale des États fragiles contribueront à faire respecter l'état de droit dans ces pays. De la sorte, on réduit la vulnérabilité au crime organisé, on atténue l'impact des phénomènes néfastes associés à la corruption, à l'intensification de la violence et au financement du terrorisme, et on accroît la capacité des institutions nationales de jouer un rôle efficace dans la riposte.

Quatrièmement, en ce qui concerne l'adoption d'une stratégie globale et interdisciplinaire, nous aurons une chance d'obtenir des résultats si nous nous attaquons aux problèmes posés par la criminalité organisée et le trafic illicite de manière coordonnée et intégrée. L'UNODC a mis au point une telle approche intégrée pour ses missions sur le terrain et d'autres programmes d'activités.

Je citerai un seul exemple : nous sommes fiers d'avoir pu aider le Gouvernement kirghize à remettre sur pied son agence de contrôle des stupéfiants. L'accord a été signé et l'agence a commencé à fonctionner. Mais nous avons immédiatement pris une autre mesure et lancé un programme qui aide le Kirghizistan à relever le défi de la corruption; l'absence d'état de droit; la nécessité d'améliorer la législation; la réforme de la police; et la réforme des prisons. Ainsi, nous nous attaquons non seulement au problème des stupéfiants, mais à tous les domaines connexes qui alimentent le trafic de stupéfiants et en bénéficient.

Il en va de même de la Somalie et de la question de la piraterie. L'UNODC continue d'aider les pays de la région à poursuivre et à incarcérer les pirates, et nous nous enorgueillissons de ce que jusqu'à 800 pirates aient été emprisonnés grâce aux efforts que nous avons déployés au Kenya, à Maurice, aux Seychelles et dans d'autres pays de la région.

Mais les efforts ne peuvent pas s'arrêter là car, après tout, les pirates n'existeraient pas sans un appui financier et sans le blanchiment des capitaux. Récemment, nous avons organisé une conférence à Nairobi qui a marqué le départ du processus de riposte aux flux financiers et aux produits des délits issus de la piraterie. Il semble qu'aujourd'hui, certains pirates ne touchent rien du butin récolté mais reçoivent, pour ainsi dire, un salaire fixe. Ils sont donc faciles à remplacer, et même si beaucoup de pirates sont incarcérés, d'autres surgiront à leur place à cause de la situation en Somalie.

Nous devons donc traiter de cette question de manière parallèle. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons espérer obtenir des résultats. L'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest est une initiative importante qui cherche à empêcher l'Afrique de l'Ouest de devenir une véritable plaque tournante de la cocaïne de l'Amérique centrale vers l'Europe, et nous sommes prêts à aider les pays de la région à traiter de cette question. Mais en même temps, nous ne pouvons pas traiter de la question du contrôle des stupéfiants sans aborder les questions de la corruption, de l'état de droit, de la justice pénale, ainsi que des traitements et de la prévention. En effet, de nombreux cartels de la drogue en Amérique centrale paient leurs clients en Afrique de l'Ouest non pas en liquide mais en nature, et aujourd'hui, l'Afrique de l'Ouest a commencé à devenir un nouveau marché pour la consommation de la cocaïne, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant.

L'UNODC, sur la base de son expérience et guidé par les conseils des États Membres, est prêt à prendre part à la mise en œuvre des initiatives globales telles que le Pacte de Paris sur les drogues en provenance de l'Afghanistan ou l'initiative française sur les itinéraires de la cocaïne vers l'Europe, adoptées par le Groupe des Huit.

Je voudrais, pour terminer, saluer l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d'organiser ce débat extrêmement pertinent. Je me félicite du rôle moteur assumé par le Gabon pour mettre sur le devant de la scène la menace croissante que pose la criminalité transnationale organisée. J'espère que le Conseil continuera à rester activement saisi de cette importante question.

Le Président : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Shri Anand Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier la présidence

gabonaise d'avoir organisé cette séance sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants. Je tiens aussi à remercier le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNDOC) pour son exposé.

La criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiant ne sont pas des phénomènes isolés. Ils s'inscrivent dans un cadre maléfique qui englobe le terrorisme, le blanchiment de capitaux, le commerce illicite des armes et la circulation illicite de matières nucléaires, chimiques, biologiques et autres matières potentiellement mortelles. Cette nocivité générale détruit et déstabilise des sociétés et des nations.

Les États faibles et fragiles, tels les États inscrits à l'ordre du jour du Conseil, sont particulièrement vulnérables. Alors même que de nombreuses parties du monde connaissent une paix, une prospérité et des progrès technologiques sans précédent, ces pays restent embourbés dans des conflits et dans une misère sans fin. Certains de ces conflits durent depuis des décennies, imposant des coûts humains difficiles à appréhender. Des économies ont été ruinées, et des ressources humaines et matérielles qui auraient pu alimenter les progrès ont été détournées.

Les acteurs non étatiques et les organisations criminelles sont les principaux délinquants responsables de cet état de choses. Ils prospèrent dans les zones de conflit et dans les situations postconflituelles. Leurs activités exploitent les faiblesses des pays où ils opèrent et sont conçues de manière à perpétuer ces faiblesses.

Leur succès est clairement illustré par le fait que leurs capacités organisationnelles et leur puissance de feu sont les mêmes – voire plus puissantes – que celles de nombreux États. Ils ont beaucoup en commun avec les terroristes, auxquels ils s'allient, car ils partagent les mêmes objectifs et utilisent les mêmes méthodes. Leurs motivations sont également les mêmes, même s'ils tentent de les dissimuler avec grande sophistication.

L'un des grands drames de notre époque a été l'incapacité de certains États à ne pas se laisser bernier par les machinations des réseaux criminels/terroristes. C'est leur aveuglement qui a imposé un coût qui retombe sur l'ensemble de la communauté internationale.

La menace posée par le trafic de stupéfiants mérite une mention spéciale. Plus de 90 % de la

production mondiale d'opium provient de pays voisins de l'Inde. Nous sommes situés entre deux grandes régions de trafic d'opium : le Croissant d'or, centré autour de l'Afghanistan, et le Triangle d'or, dans la région du Myanmar et du Laos. La production et le commerce illicites de drogues ont donné naissance dans notre région à un énorme réseau de groupes criminels ayant des liens étroits avec divers réseaux terroristes internationaux. L'argent et les ressources générés par ces activités alimentent la croissance du terrorisme et le financement des groupes extrémistes.

Il est évident que la menace posée par la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants, le terrorisme, le blanchiment de capitaux, le commerce illicite des armes, et la circulation illicite de matières nucléaires, chimiques, biologiques et autres matières potentiellement mortelles, exige une riposte générale coordonnée de la communauté internationale. Nous croyons que l'ONU est le mécanisme le plus à même d'élaborer une riposte transnationale cohérente. L'Inde est résolue à renforcer les mécanismes normatifs et législatifs internationaux nécessaires pour créer le cadre propice à la lutte contre cette menace.

À cet égard, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que l'Inde a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois Protocoles le mois dernier. Nous renforçons également ce cadre international en adhérant à plusieurs accords et mémorandums d'accord bilatéraux et plurilatéraux dans ce domaine.

L'UNODC traite également de la corruption, et je suis heureux d'informer le Conseil que le Gouvernement indien a ratifié le mois dernier la Convention des Nations Unies contre la corruption. Au niveau opérationnel, nous sommes déterminés à renforcer les structures internationales mises en place pour répondre à ces menaces. Nous sommes résolus à partager et à échanger l'information, et nous souhaiterions également échanger les meilleures pratiques. Nous sommes d'avis que le programme de coopération internationale devrait s'attacher en priorité à aider régulièrement les États Membres à assurer la formation des responsables de la police.

Nous appuyons les efforts déployés par l'UNODC pour aider à développer les capacités, à former et à mettre en place les cadres administratifs, juridiques et institutionnels de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Des agences

indiennes coopèrent avec l'UNODC dans ce domaine dans certains pays de l'Asie du Sud. Nous avons versé une contribution de 200 000 dollars à l'initiative du Pacte de Paris de l'UNODC et nous accueillerons cette année la réunion des Chefs des Services nationaux de lutte antidrogue.

La regrettée Première Ministre de l'Inde, Indira Gandhi, avait dit une fois que « la force d'une nation réside finalement dans ce qu'elle peut faire par elle-même ». Nous pensons qu'une action déterminée est nécessaire au niveau national, sachant que les pierres d'angle de cette lutte demeurent les stratégies de réduction de l'offre proposant des programmes de développement alternatif à l'intention de ceux qui cultivent des plantes servant à fabriquer des drogues, ainsi que le développement économique d'ensemble des régions concernées.

L'Inde préside le Comité contre le terrorisme du Conseil. Nous avons constaté que les terroristes et les criminels s'entretenaient mutuellement. Les terroristes, comme les criminels et les trafiquants de drogue, recrutent dans un pays, obtiennent des fonds dans un autre et opèrent encore dans un troisième. Pour être efficace, toute stratégie internationale de lutte contre le terrorisme doit venir en complément d'une stratégie internationale efficace de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues, le blanchiment de capitaux, le trafic d'armes et les mouvements illicites de matières potentiellement meurtrières, qu'elles soient nucléaires, chimiques, biologiques ou autres. Il nous faut un nouveau pacte mondial de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Nous devons lever les ambiguïtés morales et juridiques qui permettent aux terroristes et aux criminels d'obtenir des soutiens et même une certaine légitimité.

Il nous faut un mécanisme international pour faire prévaloir le principe de responsabilité et la justice. Il nous faut une action internationale concertée afin de montrer au grand jour et de démanteler les liens qu'entretiennent les terroristes et les criminels ainsi que leurs soutiens étatiques et non-étatiques. Nous devons élargir la portée des instruments juridiques et renforcer les moyens de répression afin de détruire leurs refuges, leurs sources de financement et leurs réseaux de soutien. Nous dirions même qu'il est essentiel de s'attaquer ouvertement à la complicité des États si nous voulons aller de l'avant.

Celui qui n'agit pas face au crime quand il en a les moyens encourage le crime. L'Inde a été la victime et la cible de la criminalité et du terrorisme, auxquels elle a payé un lourd tribut au fil des ans. Des milliers de victimes innocentes y ont laissé la vie. Alors que nous nous apprêtons à commémorer le dixième anniversaire du 11 septembre 2001, nous devons ensemble prendre la résolution de faire face et de vaincre la terreur et le lien qu'elle entretient avec le crime. Nous le devons aux futures générations si nous voulons leur léguer un monde sûr et sécurisé.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*): Je remercie moi aussi, pour commencer, M. Youry Fedotov de son exposé détaillé.

Le trafic de drogue et la criminalité organisée, notamment du fait de leurs incidences négatives sur le développement socioéconomique, empêchent des millions de personnes dans le monde de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux. La communauté internationale doit continuer d'œuvrer à une riposte énergique et cohérente à ces problèmes transnationaux. Nous applaudissons à cet égard à la contribution qu'apportent à cette action l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et les autres organismes concernés.

La criminalité organisée et le trafic de drogue sont des problèmes complexes qui se manifestent différemment selon les régions du monde. Il n'y a pas de remède miracle à ces problèmes. Pour y faire face, il faut adopter une démarche au cas par cas qui tienne dûment compte de la nature multidimensionnelle de la criminalité transnationale. Surtout, nous ne devons pas chercher à les résoudre par des moyens exclusivement sécuritaires.

La répression seule ne suffit pas pour régler la question à long terme. Pour combattre efficacement ce problème, il faut se pencher sur ses causes sous-jacentes qui, bien souvent, comprennent le manque de développement, un fort taux de chômage et des difficultés économiques.

Le Brésil estime que les efforts destinés à appuyer les pays dans leur lutte contre la criminalité organisée doivent se fonder sur la coopération et le principe de la responsabilité partagée pour pouvoir couvrir tous les aspects du problème. En cela, nous devons nous appuyer sur les conventions pertinentes des Nations Unies. En outre, il est impératif de reconnaître que l'on ne pourra lutter contre le problème mondial de la drogue qu'avec la participation active

des plus gros consommateurs de drogues illicites du monde.

Une action coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies, notamment de l'UNODC, du Programme des Nations Unies pour le développement et des autres institutions, fonds et programmes, est plus importante que jamais. Grâce à leur travail, on peut éviter que la criminalité organisée et le trafic de drogue ne deviennent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Les organisations régionales ont également un rôle central à jouer, de par leur compréhension particulière des spécificités de chaque situation. Dans notre région, la création du Conseil sud-américain de lutte contre le trafic de drogue est un exemple des voies de coopération prometteuses que de telles organisations peuvent représenter. À cet égard, le Brésil se félicite de l'importante contribution qu'apporte l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest à la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée dans une région particulièrement emblématique.

Quand la criminalité organisée ou le trafic de drogue menacent la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité peut avoir un rôle à jouer au titre des responsabilités que lui confère la Charte. Ce faisant, il doit tenir compte des spécificités de chaque situation et de la nécessité de coopérer avec les autres acteurs concernés en vue de ne laisser de côté aucune des dimensions du problème.

Nous estimons que le rôle du Conseil doit être au bout du compte d'aider les autorités nationales à mieux s'acquitter de leurs responsabilités.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous remercions le chef de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), M. Youry Fedotov, de son exposé très complet.

Nous considérons la présente séance comme un pas important dans le renforcement de l'interaction entre le Conseil de sécurité et l'UNODC. Nous appuyons l'intention du Conseil de persévérer dans cette voie, conformément aux décisions qu'il a déjà prises, notamment la déclaration présidentielle du 24 février 2010 ([S/PRST/2010/4](#)).

Le Conseil doit en effet recourir plus activement aux compétences et au potentiel incomparables que représentent pour lui l'UNODC et d'autres organes spécialisés du Secrétariat alors qu'il s'efforce de

contrer les menaces que font peser le trafic de drogue et les autres formes de criminalité transnationale sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous tenons à souligner la grande pertinence de la proposition du Conseil de sécurité au Secrétaire général, tendant à compter ces menaces au nombre des facteurs lorsque l'on procède à l'analyse des conflits comme lors de la planification et de l'évaluation d'une mission conjointe, ainsi qu'à analyser l'impact de ces menaces sur les situations dont est saisi le Conseil de sécurité.

Ces tâches d'importance prioritaire concernent un certain nombre de domaines, dont les menaces que représente la drogue en provenance d'Afghanistan, qui reste une question brûlante. Les effets destructeurs du trafic de drogue afghan se sont en effet répandus bien au-delà des frontières de ce pays et sa région. Nous avons affaire ici à une menace à la paix et à la sécurité internationales. La riposte contre cette menace doit être globale et coordonnée, et prévoir éventuellement l'adaptation des structures internes de l'Organisation des Nations Unies à ces nouveaux défis.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer la coopération interdépartementale au sein de l'Organisation des Nations Unies face aux problèmes du trafic de drogue et de la criminalité, notamment de la création, à cette fin, d'une équipe spéciale transversale au niveau du Secrétariat, dans laquelle l'UNODC et le Département des affaires politiques jouent un rôle de premier plan. Ces mesures sont conformes aux décisions du Conseil de sécurité, telles qu'énoncées dans les déclarations présidentielles pertinentes relatives aux menaces à la paix et à la sécurité internationales découlant du trafic de drogue et de la criminalité organisée.

La Fédération de Russie plaide pour la création d'un système complet de périmètres antidrogue et de sécurité financière, dans lequel l'Organisation des Nations Unies jouerait un rôle de premier plan et auquel participeraient les voisins de l'Afghanistan. Ces travaux se fonderaient sur les décisions prises dans le cadre du processus Paris-Moscou, qui est mené sous l'égide des Nations Unies. Ce processus est en effet l'un des instruments les plus efficaces et les plus prometteurs dont dispose la communauté internationale.

Nous attendons beaucoup de la troisième conférence ministérielle internationale qui doit se tenir en décembre à Vienne sous les auspices de l'UNODC.

On y procédera à une analyse approfondie des moyens de renforcer l'efficacité de l'assistance technique et autre au Gouvernement afghan ainsi qu'aux États d'Asie centrale et on y adoptera un programme d'action concret.

Nous attachons une importance particulière à la mise au point et au lancement par l'UNODC d'un programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, qui devrait permettre de renforcer le travail qu'effectue actuellement l'UNODC dans la région. À titre national et dans le cadre des organisations internationales et des structures compétentes, nous sommes favorables à l'amélioration de la coordination dans ce domaine. Nous continuerons à contribuer aux activités de lutte contre les stupéfiants menées par l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale en matière de lutte contre les drogues illicites, les substances psychotropes et leurs précurseurs.

Nous nous félicitons des contacts établis entre l'UNDOC et ces organisations, et en particulier du récent mémorandum d'accord signé entre l'UNDOC et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. À son dernier sommet, l'Organisation de Shanghai pour la coopération a adopté une stratégie de lutte contre les stupéfiants pour la période 2011-2016 et un programme d'action pour sa mise en œuvre, qui privilégie la coopération pour lutter contre les opiacés en provenance de l'Afghanistan.

L'un des moyens les plus importants de lutte contre les flux des stupéfiants en provenance de l'Afghanistan est l'interdiction du transport vers l'Afghanistan des précurseurs pour la production de l'héroïne et de l'opium. Nous sommes prêts à coopérer étroitement avec tous nos partenaires en vue de l'application des dispositions de la résolution 1817 (2008).

À notre avis, le rôle de l'UNODC dans ce domaine est très important, ainsi que celui de la Commission des stupéfiants et de l'Organe de coordination interinstitutions. Nous estimons qu'il est important que l'UNODC participe activement à l'élaboration des initiatives destinées à renforcer le régime international de contrôle des précurseurs, en particulier le marquage des précurseurs en vue d'identifier les différents fabricants et fournisseurs de

précurseurs destinés à l'Afghanistan, et au renforcement des contrôles internationaux des mouvements des précurseurs sur la base des notifications préalables à l'exportation, des notifications de réexportation et de revente à des États tiers, du contrôle de lourds chargements qui transitent par les frontières afghanes et de la délivrance de permis pour les activités liées au transport des précurseurs et des produits de remplacement.

Dans la lutte contre les menaces interdépendantes du trafic de drogue, du terrorisme et des autres formes de criminalité transnationale organisée, il importe d'exploiter pleinement les instruments juridiques à la disposition des États Membres, tels que les conventions internationales en vigueur et les résolutions du Conseil de sécurité. Nous devons éviter d'affaiblir le régime créé par les conventions des Nations Unies de lutte contre les stupéfiants et veiller à la mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. À cet égard, nous prenons note de la contribution importante faite par l'UNODC, de ses besoins en matière d'assistance technique et de l'appui très efficace fourni par l'Organe de coordination interinstitutions, la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Afin de renforcer le fondement juridique international de lutte contre la criminalité, la Russie propose l'élaboration des mesures pertinentes pour réglementer le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le Conseil de sécurité a déjà exprimé sa préoccupation devant la montée de la cybercriminalité. Nous pensons que le moment est venu d'élaborer une convention internationale pour la coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité, ainsi que des règles, ou peut-être un code de conduite, dans ce domaine. Nous sommes confiants que l'UNODC apportera son appui aux initiatives et accords pertinents dans ce domaine.

Étant donné les nombreuses tâches d'envergure et à long terme que l'UNODC doit accomplir, sa situation financière, notamment sa dépendance de facto à l'égard des contributions volontaires, est alarmante. Nous proposons que l'Assemblée générale examine ces questions de manière approfondie afin de rétablir un équilibre de financement au moyen du budget ordinaire de l'ONU et des ressources extrabudgétaires.

Pour terminer, je voudrais souligner de nouveau que nous attachons une grande importance aux travaux de l'UNDOC et que nous estimons qu'il a un rôle très important à jouer s'agissant d'aider le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU dans leurs activités de lutte contre les stupéfiants. Nous nous réjouissons de la pratique voulant que le Directeur exécutif présente des exposés périodiques au Conseil de sécurité. Nous estimons que des documents officiels pertinents devraient être adoptés à l'issue de ces séances, comme c'était le cas auparavant, afin d'améliorer l'efficacité de ces séances, réaffirmer notre attachement aux politiques établies et, le cas échéant, perfectionner et élargir nos démarches.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la menace que représentent la criminalité internationale organisée et le trafic de drogue pour la paix et la sécurité internationales. Je suis également très reconnaissant à M. Yury Fedotov de son exposé très édifiant.

La criminalité internationale organisée et le trafic de drogue ont des incidences extrêmement néfastes sur la société mondiale. Leur influence destructive est source de douleur et de souffrances pour les individus, les familles, les entreprises et les communautés. Les réseaux de la criminalité organisée mènent leurs activités à travers les frontières internationales en exploitant les conflits, la pauvreté et la mauvaise gouvernance.

Selon les estimations, rien que pour le Royaume-Uni, les coûts liés à la criminalité organisée se situent entre 30 et 65 milliards de dollars par an. Au niveau mondial, les chiffres sont impressionnants, étant donné que le marché mondial de la drogue à lui seul représente un chiffre d'affaires d'environ 320 milliards de dollars. Selon les estimations de l'ONU, les syndicats du crime international organisé les plus puissants peuvent gagner 1,5 milliard de dollars par an. Concrètement, cela signifie que les groupes criminels disposent de ressources qui sont plusieurs fois supérieures à celles des pays dans lesquels ils opèrent.

Les conflits et la pauvreté, couplés à une mauvaise gouvernance, créent un terreau fertile pour le crime organisé. En outre, des niveaux élevés de corruption permettent aux réseaux du crime organisé de mener leurs activités, tandis qu'une criminalité organisée généralisée accroît la corruption, affaiblit les

institutions et menace la stabilité des pays fragiles. Ceci met en relief l'importance d'une action internationale coordonnée, axée souvent sur le maintien de la paix, en vue de renforcer les capacités des pays et des régions à risque.

Très souvent, quand nous observons les régions où sévit la grande criminalité, nous constatons que des systèmes judiciaires faibles et l'absence des capacités efficaces de maintien de l'ordre contribuent considérablement au problème. L'expérience du passé nous a également appris que le vide créé par la chute soudaine des régimes autocratiques favorise l'apparition des problèmes graves liés à la criminalité organisée. En particulier, nous devons nous montrer vigilants face à un tel risque au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et nous attacher à appuyer rapidement les nouvelles structures juridiques et de gouvernance.

L'ampleur du problème exige une riposte coordonnée de la communauté internationale. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNDOC) peut jouer un rôle crucial à cet égard. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption demeurent la pierre angulaire du cadre juridique international dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption. Nous exhortons tous les États à ratifier et à mettre en œuvre les dispositions de ces Traités.

Par ailleurs, il importe au plus haut point que ces deux Conventions disposent de mécanismes d'examen solides et transparents pour assurer leur mise en œuvre généralisée. C'est pourquoi la semaine dernière à Vienne, le Royaume-Uni et 40 autres États Membres, ont accepté de se soumettre à un processus d'examen par les pairs dans le cadre du processus de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Dans le cadre de cet examen par les pairs, le Royaume-Uni s'est engagé à accueillir une visite de pays, à faire participer la société civile et à publier le rapport final de notre processus d'examen cette année.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, l'UNDOC, grâce à ses compétences et à ses projets sur le terrain, coordonne les efforts internationaux de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue. Un exemple à cet égard est le programme de lutte contre la piraterie de l'UNODC, auquel le Royaume-Uni a récemment fourni plus de 7 millions de dollars. Le travail de l'UNDOC dans ce domaine est un

excellent exemple de l'action concertée de la communauté internationale face aux milieux du crime organisé qui exploitent l'instabilité, la pauvreté et la mauvaise gouvernance.

Les groupes de la criminalité organisée seront toujours attirés par ces activités illicites incontestablement très lucratives. Nous savons cependant qu'il est possible d'entraver les activités de ces groupes et d'en venir à bout par le biais des activités de police et de la lutte contre les causes profondes de la criminalité. Notre objectif doit être de réduire la menace que la criminalité organisée fait peser sur nos intérêts collectifs en faisant en sorte que les risques que courent ceux qui appartiennent aux milieux du crime organisé dépassent de loin les profits potentiels, en réduisant nos vulnérabilités collectives à la criminalité organisée et en veillant à ce que les membres des groupes de la criminalité organisée aient moins de débouchés. Un travail d'une telle ampleur exige des efforts concertés et soutenus pour protéger nos citoyens et maintenir la paix et la sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec les autres États Membres et l'UNODC pour réaliser cet objectif.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (parle en anglais) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'être à l'origine de cet important débat sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants. Par le biais de ce débat, le Conseil fait en effet une déclaration d'intention très importante deux jours à peine après la publication du *Rapport mondial sur les drogues 2011*. Nous tenons également à remercier M. Youry Fedotov de son exposé fort précieux, qui met bien en évidence non seulement l'ampleur de ce trafic mais aussi et surtout, ses conséquences inévitables pour la paix et la sécurité internationales.

Le trafic de stupéfiants reste un crime transnational endémique, organisé et lucratif, qui fait peser une menace grave sur la paix et la sécurité mondiales. En Afrique, le trafic, la culture et la transformation des drogues, ainsi que la toxicomanie ne cessent de croître, entravant inévitablement les efforts de développement du continent. Les cartels de drogue internationaux en provenance d'autres régions du monde continuent de tirer avantage du manque de ressources des services de répression de la plupart des pays africains pour les transformer en plaques tournantes majeures du trafic d'armes et de drogue.

La sous-région la plus touchée par ces ignobles activités est l'Afrique de l'Ouest, qui est rapidement en train de devenir un entrepôt géant et une plaque tournante pour la cocaïne et les drogues illicites. Les activités des cartels de drogues dans la sous-région handicapent de façon catastrophique les efforts sous-régionaux en vue du renforcement de la prospérité des populations, de la création de richesses, de la création d'emplois productifs et de la consolidation de la paix.

C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de la publication hier du *Rapport mondial sur les drogues 2011*. Nous souscrivons à l'observation du Secrétaire général selon laquelle « ce rapport brosse un tableau qui donne à réfléchir sur la menace que représentent les drogues ». L'observation de M. Fedotov lui-même, selon laquelle les avancées enregistrées sur le marché des stupéfiants conventionnels ont été contrebalancées par la mode des drogues de synthèse sur mesure, met éloquemment en évidence la complexité des défis auxquels nous devons faire face. Comme lui, nous avons non seulement conscience de l'urgence de la situation, mais nous convenons également que la lutte contre ce problème mondial est une responsabilité qui incombe à toute la communauté mondiale. Nous pensons que les quatre axes d'intervention potentiels de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) que sont la collaboration internationale, le renforcement des capacités régionales, l'amélioration des systèmes de justice pénale, et l'adaptation des stratégies interdisciplinaires augmenteront indubitablement la portée et la force de la riposte internationale. Cette stratégie nous oblige tous à tenir compte en permanence de la question plus générale des voies de lutte contre l'offre et la demande de stupéfiants, qui sont les deux faces d'une même médaille.

Le Nigéria appuie la proposition tendant à intégrer la prévention de la criminalité aux stratégies de prévention des conflits, à l'analyse des conflits, et à l'évaluation et la planification des missions intégrées. À cet effet, il importe de renforcer les capacités des autorités régionales et nationales pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations internationales dans les domaines de la lutte contre les stupéfiants, du terrorisme, de la maîtrise des armements et de la criminalité transnationale organisée.

Il y a quatre jours à peine, le comité directeur de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest a tenu sa session inaugurale au plus haut niveau, avec la participation de l'ONU, d'INTERPOL et de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les parties prenantes y ont commencé à définir quelle direction pourrait prendre l'appui apporté au plan d'action régional de la CEDEAO dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Les cellules de lutte contre la criminalité transnationale mises en place par l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest pour la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée-Bissau complètent également dans une large mesure les efforts de lutte contre le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest. Ces initiatives sont importantes pour notre sous-région alors que nous nous employons à fermer les itinéraires de transit de la cocaïne et d'autres stupéfiants. Nous nous réjouissons vivement de les voir bientôt étendues, comme il est prévu, à d'autres pays de la sous-région qui ont besoin d'un appui dans ce domaine.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'une coopération, d'une bonne coordination et d'une action concertée au sein de la communauté internationale. Nous disposons déjà des instruments et des outils juridiques nécessaires pour rendre le crime peu attrayant et non profitable. Il nous reste maintenant à mobiliser la volonté politique nécessaire et, bien sûr, les ressources voulues pour gagner la guerre contre la criminalité organisée et ses protagonistes.

M. Dunn (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, consacrée aux travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Je tiens également à remercier le Directeur exécutif de l'UNODC, M. Fedotov, de son exposé très détaillé et lui souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil.

Le *Rapport mondial sur les drogues 2011*, publié hier, met en lumière la menace que représentent l'usage et le trafic de stupéfiants. Il indique que 200 000 personnes meurent chaque année à cause de la prise de drogues, que les trafiquants de stupéfiants s'emploient à contourner les itinéraires traditionnels et à étendre leurs marchés et qu'il faudra déployer des efforts transnationaux pour vaincre ce fléau.

Il nous semble que, au sein de cet organe, nous sommes déjà sur la bonne voie. Ces dernières années, nous avons en effet donné la priorité au rôle important que peut jouer l'ONU en aidant les États à appliquer les trois conventions de l'ONU relatives à la lutte contre les stupéfiants, qui forment l'épine dorsale de notre action commune.

Des organisations internationales telles que l'UNODC apportent une contribution de poids à la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants. En 2010, les États-Unis ont consacré 34 millions de dollars à l'appui aux activités de l'UNODC. Nous sommes déterminés à maintenir notre soutien en 2011. Ces efforts ont un effet multiplicateur et complètent les activités des programmes bilatéraux.

Aux niveaux bilatéral et régional, les États-Unis ont accru leur coopération avec leurs voisins du Mexique et d'Amérique centrale. Cette année, nous consacrerons l'équivalent de 500 millions de dollars sous forme de matériel, de formation et d'autres services spécialisés à l'aide que nous apportons à l'énergique campagne que mènent les services de répression du Mexique contre la menace des cartels de trafiquants et les autres groupes criminels. Les États-Unis sont également déterminés à aider les pays d'Amérique centrale à combattre le trafic de stupéfiants, les bandes criminelles transnationales, la criminalité organisée et les violences connexes par le biais d'initiatives telles que le Partenariat pour la sécurité des citoyens d'Amérique centrale.

Les États-Unis appuient des efforts régionaux comme l'Initiative du Pacte de Paris, de l'UNODC, dans le cadre de la lutte contre le trafic d'opiacés afghans, compte tenu notamment de ses rapports avec l'insurrection, l'instabilité et la criminalité organisée, qui viennent de nous être rappelés. Les États-Unis sont également déterminés à s'associer aux pays de l'Afrique de l'Ouest afin de renforcer la sécurité de leurs habitants et de faire face à la réelle menace que représente l'intensification du trafic de drogue et, comme l'a indiqué M. Fedotov, l'usage croissant de stupéfiants dans ces pays, qui ne représentait pas une menace importante jusqu'à présent.

Nous nous efforçons de renforcer les systèmes de justice pénale ainsi que de maîtriser et de prévenir le détournement des drogues licites tout en assurant la disponibilité à des fins médicales et scientifiques, ce qui est un processus de longue haleine nécessitant un engagement permanent dans le sens de la réduction de la criminalité transnationale. À cette fin, les États-Unis saluent les efforts déployés par l'UNODC pendant ses 10 années d'activités afin de renforcer les capacités des États en leur fournissant une assistance technique au niveau de l'application au quotidien des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Les États-Unis sont déterminés à continuer d'appuyer les efforts déployés

en vue de la mise au point d'un mécanisme d'évaluation par les pairs destiné à aider les États parties à recenser les difficultés et les succès rencontrés dans le cadre de l'application de la Convention. Les États-Unis pensent en outre que ces efforts de lutte contre la criminalité à long terme doivent également s'attaquer à la corruption qui rend possibles ces activités criminelles.

Les États-Unis sont heureux de figurer parmi les pays qui seront passés en revue dans le cadre du mécanisme d'évaluation par les pairs de la Convention des Nations Unies contre la corruption, en cette première année de ses travaux, puisqu'il a été mis en place en juin 2010.

Pour terminer, une action collective des États Membres concernés est absolument essentielle dans la lutte contre la menace que représentent la criminalité transnationale et le trafic de drogue. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de poursuivre leur coopération avec les autres États engagés dans cet important effort ainsi qu'avec l'UNODC.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous tenons à notre tour à remercier M. Youri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de son exposé. Je voudrais en outre présenter mes condoléances aux familles des quatre agents de l'UNODC qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en mission en Bolivie le mois dernier.

Le problème de la drogue et du crime reste une menace immédiate et persistante dans de nombreuses régions du monde. Il nuit au développement socioéconomique car il pèse sur la santé publique, la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière. Pour s'attaquer à ce problème, l'appui et une plus grande coopération de la communauté internationale sont impératifs. La drogue et le crime freinent le développement, génèrent l'instabilité et menacent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous sommes pleinement favorables aux quatre domaines d'action mis en évidence par le Directeur exécutif de l'UNODC dans son exposé : intensification de la collaboration internationale, renforcement des capacités régionales, consolidation des systèmes de justice pénale et adoption d'une stratégie globale et interdisciplinaire. Ces quatre domaines forment un axe de riposte réaliste et énergique face au défi de plus en plus grand que représentent la criminalité

transnationale organisée et le trafic de drogues, deux problèmes en pleine expansion qui peuvent mettre en péril la sécurité des pays. Nous avons déjà vu, en Afghanistan ou en Afrique de l'Ouest par exemple, comment le commerce de la drogue sert à alimenter les conflits. De la même manière, nous savons que la piraterie au large des côtes de la Somalie entretient l'instabilité dans ce pays.

Dans le cadre de notre lutte collective contre le fléau de la piraterie, nous avons pu constater les bienfaits d'une réponse internationale marquée du sceau de la collaboration. Nous devons collaborer de la même manière dans notre lutte contre les autres formes de criminalité transnationale et contre le trafic de drogue. Le succès du Processus de Kimberley, qui a réussi à stopper le flux des diamants du sang, a montré comment des mesures stratégiques prises dans le cadre d'un effort collectif à l'échelle internationale peuvent annuler l'impact négatif de ces crimes.

La production et le trafic de drogues illégales peuvent alimenter la violence, la peur et l'insécurité, et par là même fragiliser l'autorité de l'État. Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général, qui, au Sommet de l'Union africaine en janvier 2010, a déclaré que les réseaux criminels sont très habiles pour profiter des faiblesses institutionnelles sur le terrain. À cet égard, nous appuyons énergiquement l'appel lancé par l'UNODC en faveur du renforcement des institutions de justice pénale des États les plus faibles.

Le trafic transnational étant en majorité régional et intercontinental, il est primordial de planifier des stratégies intégrées de lutte contre la drogue. L'Afrique du Sud se félicite du rôle joué par l'UNODC en faveur de la création de programmes régionaux. Ces programmes sont importants parce qu'ils apportent un appui technique aux pays dans leur lutte contre le problème mondial de la drogue et renforcent les partenariats entre l'UNODC, les organes régionaux et les États Membres. Nous saluons la collaboration mise en place entre l'UNODC, l'Union africaine et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest pour résoudre ce problème en Afrique de l'Ouest. De la même manière, ma délégation espère que le programme régional pour l'Afrique australe pourra renforcer la capacité de notre région à lutter contre le fléau du trafic et de la consommation de drogues. Nous espérons également que les consultations sur ce programme seront bientôt menées à bien et qu'il pourra être mis en œuvre rapidement.

L'Afrique du Sud appuie pleinement la recommandation de l'UNODC d'adopter une démarche et une stratégie globales et interdisciplinaires pour combattre le crime organisé et les trafics illicites. À cet égard, en 2010, le Gouvernement sud-africain a établi un comité interministériel pour lutter contre la toxicomanie. Ce comité pilotera au niveau national les stratégies intégrées de haut niveau visant à prévenir l'abus de drogues.

Pour conclure, la coopération internationale, y compris les traités bilatéraux et régionaux régissant l'extradition et l'entraide judiciaire pour les questions pénales, est un outil primordial pour lutter contre le crime organisé. À cet égard, nous avons besoin d'une stratégie globale intégrée qui renforce la coordination entre les pays d'origine, de transit et de destination, et qui tienne compte du principe de responsabilité commune et partagée.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*): Je félicite la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat important et je remercie M. Fedotov de son exposé détaillé et utile. Je partage entièrement son analyse et ses observations et je tiens à réaffirmer que le Portugal appuie pleinement les efforts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

Personne ne le conteste, la criminalité transnationale organisée a des effets délétères de plus en plus grands sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est important de débattre de cette question aujourd'hui. Ce phénomène à multiples facettes, avec ses répercussions politiques et sécuritaires, suppose un effort de coordination accru de la part de la communauté internationale. Nous saluons les mesures prises par le Conseil en 2009 et en 2010 pour prendre acte des graves implications et du caractère mondial de cette menace. Elles sont un pas dans la bonne direction, insistant sur la nécessité d'intégrer systématiquement la question de la criminalité organisée dans les stratégies de prévention des conflits, dans l'analyse des conflits et l'évaluation des missions intégrées, et dans les activités d'appui à la consolidation de la paix.

Le Conseil doit désormais aller de l'avant et concrétiser cette approche, afin de parvenir à détecter en amont les conditions propices à la grande criminalité, qui peut avoir de graves répercussions sur la sécurité régionale et internationale, tout en veillant, d'une part, à ce que les missions sur le terrain soient

préparées à s'attaquer à ces problèmes qui sont autant de menaces potentielles à la paix et à la sécurité et, d'autre part, à ce que les institutions et le cadre juridiques qu'elles aident à mettre en place soient suffisamment solides pour résister aux milieux du crime organisé et les combattre. Lutter contre la grande criminalité permet également d'éviter l'émergence ou la propagation des conflits; or, de nos jours, la prévention des conflits est plus que jamais au cœur des préoccupations du Conseil.

Par nature, la criminalité transnationale – en exploitant, entre autres, les faiblesses structurelles des États, la pauvreté des populations et la porosité des frontières – représente une menace réelle, aux niveaux national, régional et international, pour le développement, la gouvernance démocratique, l'état de droit et la stabilité dans un nombre croissant d'États et de régions. La complexité du défi auquel nous sommes confrontés impose de mettre en place une action résolue et efficace, à l'échelon international et régional, le tout sous la coordination de l'Organisation des Nations Unies. Une telle action est d'autant plus indispensable que nous avons maintenant la preuve des synergies croissantes qui existent entre les réseaux criminels transnationaux et les groupes terroristes.

Les réseaux criminels transnationaux ne se laisseront pas aisément dissuader. Ils disposent de ressources et de moyens énormes; ils s'efforceront de toujours garder une longueur d'avance sur nos efforts pour les éliminer; ils persisteront à se diversifier toujours davantage et à accroître leur envergure mondiale. Nombre d'entre eux ont d'ores et déjà noué des liens étroits avec des groupes armés non étatiques. Aucune région du monde n'est à l'abri de cette menace, qui touche souvent des pays en situation de transition après un conflit ayant toutes les difficultés à consolider leurs institutions fragiles et leurs processus de développement.

Aider ces pays à lutter contre ces menaces, en coordination étroite avec leurs organisations régionales et sous-régionales respectives, est donc impératif, car leur succès à cet égard a un effet direct sur la stabilité et la sécurité régionales et internationales. Je voudrais en particulier mentionner l'appui que l'UNODC apporte au plan régional de lutte contre la criminalité organisée mis en place par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Nous appuyons pleinement l'UNODC, qui joue un rôle important pour aider à renforcer les capacités nécessaires afin de lutter contre la criminalité organisée et renforcer l'état de

droit, et nous saluons les efforts de M. Fedotov visant à sensibiliser davantage la communauté internationale à l'importance capitale de ces activités.

Je voudrais enfin faire deux observations. La première a trait à la situation particulière des enfants et des jeunes pris dans les filets des réseaux du crime organisé. À l'instar des situations de conflit, la manipulation des enfants par les milieux du crime organisé et de la violence armée a un effet disproportionné sur la jeunesse. Dans une large mesure, cette situation n'est malheureusement pas considérée comme une priorité et, de ce fait, n'a encore fait l'objet d'aucune action stratégique pour y remédier. Pourtant, les raisons qui font que les jeunes rejoignent les réseaux organisés de la violence armée ou sont victimes de gangs criminels armés sont très similaires à celles qui les poussent à rallier les rangs de groupes armés.

Ma seconde remarque porte sur la question de la traite des êtres humains, un phénomène grandissant qui menace le fondement même de nos sociétés. Or, on oublie parfois les personnes à force d'analyser les chiffres. La communauté internationale, et chaque État Membre individuellement, a la responsabilité fondamentale de prévenir et de combattre ces pratiques, de soulager les souffrances des victimes de la traite des êtres humains et de punir les coupables. Malgré tout, chaque année, rares sont les poursuites judiciaires engagées contre les trafiquants dans le monde. Le Portugal est pleinement attaché à une coopération internationale efficace pour lutter contre la traite des êtres humains, coopération qui mette l'accent sur les victimes et la prise en compte des droits de l'homme tout en intégrant une composante « répression ». En qualité de cofacilitateur du processus de rédaction du Plan mondial d'action contre la traite des êtres humains, il a été extrêmement important et gratifiant pour moi de pouvoir intégrer cette dimension dans le texte adopté par l'Assemblée générale il y a près d'un an (résolution 64/293 de l'Assemblée générale). La protection des victimes devrait systématiquement s'inscrire au cœur de nos efforts de lutte contre les trafics, aux plans national, régional et international. Partant, il était logique et indispensable que nos négociations aboutissent à la création d'un Fonds de contributions volontaires en faveur des victimes.

Pour terminer, je tiens à ajouter que le Portugal prend une part active dans les efforts visant à combattre la criminalité organisée. À cet égard, je

voudrais souligner la contribution active de mon pays à la lutte contre le trafic de drogue et les activités criminelles connexes dans la région ouest-africaine. Nous poursuivrons notre engagement, avec pour objectif que le Conseil joue un rôle plus actif en se penchant sur la criminalité transnationale organisée sous ses différents aspects et sous l'angle de la paix et la sécurité. Dans cet esprit, les rapports et les exposés de l'UNODC comme celui-ci sont particulièrement utiles, et nous espérons que le Conseil sera régulièrement tenu informé de l'action menée par l'Office dans cet important domaine d'activité.

M. Eick (Allemagne) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres orateurs, je voudrais remercier M. Fedotov de son exposé détaillé. Nous saluons le rôle et le travail considérables réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNDOC) pour l'élaboration de stratégies et de mesures effectives visant à réduire les effets néfastes de la drogue sur la santé, le bien-être social et la sécurité des personnes à travers le monde. L'exposé a clairement montré que la criminalité organisée et le trafic de drogue peuvent nuire considérablement à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Nous partageons la préoccupation exprimée dans le monde au sujet des effets néfastes que la toxicomanie et le trafic de drogue ont sur la stabilité politique, sociale et économique des sociétés, en particulier en Afrique de l'Ouest, mais aussi dans certaines régions de l'Amérique, de l'Asie centrale et de l'Europe. Lutter contre ces menaces liées à la drogue demeure l'un des principaux objectifs de l'UNODC. De nombreux pays manquent de capacités nécessaires pour combattre et prévenir efficacement le trafic et l'usage des drogues illicites. Le travail de l'UNODC dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles et d'aide aux États pour améliorer les compétences et le savoir-faire des autorités nationales dans tous les domaines du contrôle des drogues est essentiel et mérite notre plein appui.

L'Allemagne est préoccupée par les activités violentes menées par des criminels et groupes armés illégaux impliqués dans le commerce de la drogue, et dans certains cas liés à des activités terroristes. Elles font peser une menace sur les populations locales et sur les forces de sécurité; elles sapent l'autorité de l'État; elles menacent aussi de porter atteinte à certains des efforts que nous menons en commun pour instaurer la paix, comme en Afghanistan, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone.

Sachant que les régions sortant de conflit sont les plus vulnérables, nous sommes convaincus que la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue est également un facteur important dans les efforts de consolidation de la paix. Nous soulignons le rôle crucial joué à cet égard par la Commission de consolidation de la paix.

L'Allemagne se félicite des récentes initiatives prises en Amérique centrale pour combattre le crime organisé et la violence aux niveaux régional et multinational avec l'organisation à Guatemala, il y a quelques jours, de la Conférence internationale d'appui à la Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale, définie par le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Nous espérons que la mise en œuvre de la Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale qui vient d'être présentée contribuera à réduire les menaces de la criminalité organisée, de la corruption et de l'impunité à tous les niveaux.

Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous appuyons cette initiative et d'autres mécanismes et cadres régionaux et internationaux de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, y compris les initiatives du Groupe des Huit. Par ailleurs, l'Allemagne se félicite également de la coopération entre les institutions, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales, comme la coopération de l'UNODC avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais moi aussi remercier le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNDOC), M. Fedotov, de son exposé. Le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée mettent gravement en danger le développement économique et l'ordre social de tous les pays et constituent un défi commun pour la communauté internationale. L'UNDOC a réalisé un travail important pour lutter contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. La Chine s'en félicite.

Au cours des dernières années, la communauté internationale a accompli des progrès remarquables dans ses efforts de contrôle des stupéfiants. Cependant, le problème de la drogue continue de faire rage dans le monde, et la production de stupéfiants demeure élevée. Dans le même temps, la production de stupéfiants et la contrebande sont de plus en plus interconnectées avec le financement du terrorisme international et la

criminalité transnationale organisée. Dans des pays comme l'Afghanistan et en Afrique de l'Ouest, le problème de la drogue est devenu un important facteur d'insécurité et d'instabilité. Je tiens à souligner trois points.

Premièrement, la communauté internationale doit mettre en œuvre une stratégie globale et équilibrée de lutte contre la drogue. Il est impératif de s'attaquer sérieusement à l'offre de drogues illicites, d'une part, et de réduire efficacement la demande de ces drogues, d'autre part. Les pays consommateurs, les pays producteurs et les pays de transit doivent prendre très à cœur leurs responsabilités. Les pays développés doivent aider les pays en développement, qui sont gravement touchés par la drogue, et doivent promouvoir des économies de substitution, et fournir l'appui financier et technique nécessaire à cet égard.

Deuxièmement, dans leurs activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix doivent accorder une attention particulière au problème de la drogue. Lorsqu'elle aide les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit à gérer leurs efforts de lutte contre la drogue, la communauté internationale doit respecter scrupuleusement la stratégie de contrôle des drogues élaborée par chacun de ces pays. La Chine se félicite de la participation de l'UNODC aux discussions pertinentes avec la Commission de consolidation de la paix.

Troisièmement, la lutte antidrogue exige une meilleure coordination et une plus grande cohérence entre les pays et les organisations internationales, ce qui doit faire appel à leurs avantages relatifs et leur savoir-faire. La Chine se félicite de la création d'une équipe spéciale du système des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue, chargée de consolider les ressources dans le système des Nations Unies afin d'œuvrer en synergie.

M. Assaf (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNDOC) de son exposé et des efforts qu'il déploie pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Comme l'indique le *Rapport mondial sur le développement, 2011*, la drogue relie certaines des régions les plus riches et les plus pauvres de la planète dans un réseau de violence, preuve que de nombreuses solutions à la violence exigent une perspective mondiale. En effet, la criminalité transnationale et le

trafic de drogues continuent de faire prospérer une économie souterraine d'envergure mondiale.

Le trafic de drogues alimente le trafic des armes et le blanchiment de l'argent, engendre la violence et la corruption et sert très souvent à financer des actes de terrorisme. Les groupes criminels sapent l'autorité de l'État et l'état de droit, et exercent des pressions supplémentaires sur les États aux frontières perméables et aux institutions fragiles. De ce fait, la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues nuisent à la paix, à la sécurité et au développement.

Au niveau institutionnel, la lutte contre le fléau de la drogue exige une adhésion universelle aux conventions internationales pertinentes et leur mise en œuvre effective. Cela demande également une volonté politique soutenue et un engagement ferme de la part des États Membres. Comme l'indique le rapport annuel de l'UNODC, les gouvernements et les organisations humanitaires doivent investir davantage dans le développement, les emplois productifs et le renforcement de la sécurité. L'édification d'institutions solides et le renforcement de l'état de droit sont également essentiels, d'où la nécessité de consolider les mécanismes chargés au sein de l'ONU du renforcement des capacités d'assistance à l'état de droit.

Bien que les stratégies nationales soient essentielles, la nature transnationale de la menace signifie qu'aucun pays ne saurait y faire face tout seul. Une riposte efficace nécessite une approche internationale générale fondée sur le partage des responsabilités. Il faut accorder une attention particulière à des modes de collaboration efficaces entre les pays d'origine, de transit et de destination. Les États doivent renforcer leurs capacités, partager l'information, se fournir une assistance juridique mutuelle, forger des consensus sur les questions transfrontalières et mener des opérations conjointes afin de démanteler les filières. Nous partageons les vues de M. Fedotov quant à la nécessité de renforcer la collaboration internationale et les capacités régionales.

Les actions et les stratégies nationales, régionales et internationales de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée doivent être coordonnées et globales afin de veiller à ce que les mesures prises pour réduire l'offre et la demande se renforcent mutuellement.

Nous saluons le rôle joué par l'UNODC, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et les autres organes et organismes compétents des Nations Unies dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, et nous les encourageons à renforcer leur coopération avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes.

Enfin, nous croyons que la création par l'UNODC et le Département des affaires politiques du système des Nations Unies d'une équipe spéciale sur la criminalité transnationale organisée est un premier pas positif vers l'intégration de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée dans l'ensemble du programme de développement de l'ONU. Nous attendons avec intérêt l'inclusion de ces questions dans les stratégies de prévention des conflits, les analyses de conflits et l'appui à la consolidation de la paix.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'emblée permis de remercier M. Yury Fedotov pour l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui et pour la compétence avec laquelle il dirige l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

La criminalité organisée fait peser une menace sur la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, la stabilité et le développement économique et social. La corrélation entre la criminalité organisée, la traite des personnes, le trafic de stupéfiants et la corruption pose un défi mondial qui exige une riposte efficace et conjointe, car les réseaux criminels continuent de grandir rapidement, au-delà des frontières nationales et régionales.

Les tentacules de la criminalité organisée pénètrent loin dans la société et s'étendent par-delà les frontières. Évidemment, aucun pays ne peut entreprendre seul cette lutte qu'il faut mener sur deux fronts, le national et l'international. Aucun pays n'est à l'abri de la criminalité ou de la corruption, mais les sociétés en transition sont plus vulnérables à ces menaces.

Le fait est que les réseaux criminels prospèrent dans un environnement instable et sous-développé exposé à la corruption et au blanchiment de capitaux au travers de la violence et du trafic des armes, des stupéfiants ou des personnes. Dans de tels contextes, les pays doivent d'abord adopter une approche proactive en vue d'élaborer un cadre institutionnel et

d'appliquer des mesures efficaces pour faire cesser les activités criminelles.

À plus grande échelle, les pays doivent partager la responsabilité de la lutte contre la criminalité aux niveaux régional et international, car c'est cela qui a le plus d'impact sur la paix et la sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de la coopération des États Membres avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Nous voudrions rappeler le lien dévastateur entre le trafic de stupéfiants et le trafic des armes légères et de petit calibre et de matières explosives et connexes. Il est clair que les effets généralisés qui en résultent provoquent violence, déstabilisation et conflits. Il faut intensifier les efforts mondiaux afin de créer des instruments et des mécanismes efficaces pour remédier aux délits liés à ces questions, dont les conséquences destructrices persistent dans tous les pays.

La Bosnie-Herzégovine est déterminée à élaborer et à renforcer les capacités législatives, judiciaires et exécutives de l'État et de coordonner ces activités connexes avec les pays voisins et avec les organisations internationales qui luttent contre la criminalité. Nous avons adopté et mettons actuellement en œuvre une stratégie de lutte contre la criminalité organisée pour la période 2009-2012. Ce document énonce les objectifs et les mesures de lutte contre toutes les formes de la criminalité, un accent particulier étant mis sur la corruption.

Je voudrais enfin signaler que la lutte contre la criminalité organisée est un combat constant. C'est pourquoi nous devons intensifier nos efforts pour mener des actions préventives et renforcer les cadres institutionnels et l'état de droit par le biais de la coopération entre les États Membres, l'ONU et les autres organisations internationales.

M^{me} Le Fraper du Hellen (France) : Je voudrais remercier d'abord le Gabon pour l'organisation de ce débat et plus largement, pour reprendre l'expression de M. Fedotov, pour avoir braqué le projecteur sur le trafic de drogues et la criminalité organisée comme facteurs d'émergence et de persistance des conflits. Il est tout à fait souhaitable que le Conseil de sécurité suive de près l'évolution de cette menace.

Je remercie bien sûr le Directeur exécutif pour son intervention éclairante sur les conséquences du trafic de drogues et de la criminalité organisée sur la

paix et la sécurité internationales. Le Rapport mondial sur les drogues 2011 que vous avez présenté hier vient une nouvelle fois nous rappeler qu'il s'agit d'une menace globale.

Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité sur ce thème en février 2010 (S/PV.6277), plusieurs éléments sont venus renforcer nos craintes. Notre analyse des effets du trafic de drogues et de la criminalité organisée sur la sécurité internationale s'est beaucoup affinée et, il faut le souligner, notamment grâce au travail fait par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Le rapport sur la mondialisation de la criminalité, qui avait été publié à l'occasion de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de juin 2010, a montré de manière très documentée comment le trafic de drogues et la criminalité organisée mettent en péril la gouvernance et la stabilité des États.

L'argent de la drogue constitue une source de revenu pour des groupes armés, nous le savons tous. Il vient financer des réseaux de criminalité impliqués dans des trafics illicites très divers. Ces organisations criminelles ont dans certains cas, comme beaucoup autour de cette table viennent de le noter, acquis des capacités opérationnelles d'une telle ampleur qu'elles en deviennent largement supérieures aux moyens répressifs des pays concernés. Il en résulte un développement de la corruption et de la violence qui viennent mettre à mal l'autorité des États, en particulier des États les plus vulnérables.

Les faits sont venus malheureusement confirmer ces analyses. Le Conseil de sécurité s'est de nouveau déclaré vivement préoccupé par la montée persistante du trafic de drogues et de la criminalité organisée en Guinée-Bissau. Concernant l'Afghanistan, nous avons une nouvelle fois appelé à renforcer la coopération internationale et régionale pour faire pièce à la menace que le trafic de l'héroïne fait peser sur l'ensemble de la communauté internationale.

Un autre exemple très concret a été donné par le conflit qu'a connu le Kirghizstan en juin 2010. M. Fedotov l'a mentionné. Si ce conflit, qui a fait plusieurs centaines de morts et des milliers de déplacés, avait de nombreuses causes, il est clair que l'une de ces causes était sans conteste la lutte entre divers réseaux criminels impliqués dans le trafic de drogues. Dans ce contexte, il est essentiel, comme l'a affirmé le Conseil dans sa déclaration présidentielle du 24 février 2010 (S/PRST/2010/4), que nous apportions

une plus grande attention aux menaces transversales à la fois dans l'analyse des menaces et dans les stratégies.

La France tient à cet égard à saluer la mise en place par le Secrétaire général du Groupe de travail sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, co-présidé par l'UNODC et le Département des affaires politiques. C'est un instrument qui nous paraît très pertinent pour permettre une prise en compte à la fois politique et intégrée des menaces transversales dans l'action des Nations Unies.

Le défi est d'autant plus grand que nous faisons face à une menace multiforme et changeante. Les réseaux criminels ont une capacité d'adaptation, une imagination sans limite pour identifier toujours de nouveaux circuits et de nouveaux modes de transport. Si nous ne voulons pas que le trafic de drogues et la criminalité organisée conservent une longueur d'avance, nous devons renforcer la coopération entre les États, à tous les niveaux. C'est le sens de l'initiative qu'a prise la France dans le cadre de sa présidence du Groupe des Huit (G8) en réunissant à Paris, le 10 mai 2011, 22 ministres chargés de la lutte contre la drogue venant d'Europe, d'Amérique et d'Afrique pour traiter de la lutte contre le trafic transatlantique de cocaïne. Cette réunion ministérielle a montré une convergence de vues dans l'analyse et dans la réflexion sur les moyens. Les discussions ont débouché sur l'adoption d'un plan d'action qui, nous l'espérons, permettra d'agir de manière plus coordonnée. Je citerai quelques éléments de ce plan d'action.

Tout d'abord, il vise à améliorer la capacité de renseignement, en renforçant la mutualisation et les échanges d'informations entre États face à des réseaux criminels qui ne connaissent pas de frontières; il vise ensuite à intensifier la coopération maritime afin de faciliter l'interception des cargaisons de drogues; il a également pour but, comme cela a été souligné également par le Directeur exécutif, de renforcer toujours les mécanismes pénaux afin que nul ne puisse exploiter des zones de non-droit comme base arrière de réseaux criminels; enfin, il vise à confisquer les avoirs pour priver les narcotrafiquants du produit de leur crime.

Les thèmes du trafic de drogues et de la criminalité transnationale organisée sont traités par différents organes des Nations Unies : l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants, la Commission pour la

prévention du crime et la justice pénale et, depuis plus récemment, la Commission de consolidation de la paix. Chacun a un rôle à jouer contre un phénomène qui présente bien sûr des enjeux économiques, sociaux et sanitaires, mais nous ne devons jamais sous-estimer l'aspect sécuritaire, et donc le rôle du Conseil de sécurité. Nous souhaitons donc que le Conseil reste investi de cette question et que des exposés réguliers puissent être présentés par le Directeur exécutif de l'UNODC.

Avant de terminer, je voudrais d'une manière plus générale dire à M. Fedotov combien nous apprécions le travail multiforme de l'UNODC dans des domaines extrêmement importants : la lutte contre le trafic des êtres humains, mais également le renforcement des capacités nationales des États qui doivent lutter contre la piraterie. Nous apprécions cette action, nous apprécions également le dynamisme de son équipe à New York.

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'aimerais en premier lieu vous remercier tout particulièrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, et de nous avoir permis d'entendre l'intéressant exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), M. Youry Fedotov, que nous remercions.

La criminalité transnationale organisée sous ses multiples manifestations est une réalité mondiale, en ce qu'elle génère des milliards de dollars qui entretiennent une violence et une corruption dont les retombées sont subies par l'ensemble de la communauté internationale. Pour y faire face, il faut mobiliser d'énormes ressources humaines et financières qui pourraient être autrement investies dans le développement et le mieux-être des populations.

Selon les informations fournies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la majeure partie des mouvements de fonds provenant de la criminalité transnationale organisée sont intercontinentaux. En ce qui concerne la traite des êtres humains, on constate que les victimes retrouvées en Europe sont de nationalités de plus en plus diverses, tandis que pour ce qui est du trafic des migrants, les flux les plus importants sont représentés par la migration des travailleurs de l'Amérique latine vers l'Amérique du Nord et de l'Afrique vers l'Europe. Les estimations de l'UNODC montrent que la traite des êtres humains en Europe génère 3 milliards de dollars

par an, tandis que le trafic illicite des migrants de l'Amérique latine vers l'Amérique du Nord représente environ 7 milliards de dollars.

Le trafic d'armes légères et de petit calibre, quant à lui, existe dans toutes les régions du monde, mais se concentre principalement dans les zones en proie à un conflit armé, à la criminalité organisée et à la violence généralisée. Si le commerce illicite représente en valeur une fraction peu importante du commerce légal, soit approximativement 53 millions de dollars par an, il a un coût incalculable dans le monde entier en termes de vies humaines.

Face à un tel constat, il se confirme qu'il est bien nécessaire d'adopter des mesures et des mécanismes efficaces afin de renforcer la coopération et la coordination entre les États face à la criminalité transnationale organisée. L'adoption de la Convention de Palerme a représenté à cet égard un pas important, et prouvé que les États sont conscients de la gravité des périls représentés par la criminalité. Cet important instrument a introduit en particulier des mesures novatrices dans le secteur juridique, non seulement en codifiant des délits tels que l'appartenance à un groupe criminel organisé et l'entrave à la justice, mais aussi en élaborant sur la question du blanchiment de capitaux et des délits qui le caractérisent. Il s'est très nettement donné pour objectif primordial la coopération internationale et a accordé une importance particulière à l'assistance mutuelle en matière pénale, comme dans le domaine de l'extradition.

En ce qui concerne le trafic de drogues illicites, autre manifestation de la criminalité organisée, la communauté internationale dispose d'un cadre législatif international qu'elle n'a cessé de renforcer depuis la seconde moitié du siècle dernier. Outre ces instruments, il est essentiel d'appliquer efficacement le principe de la responsabilité partagée comme principe directeur de la lutte contre le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects, dans une optique globale et équilibrée et dans le cadre de la coopération internationale.

Ma délégation est préoccupée par l'attitude de certains qui consiste à ne pas tenir compte des accords obtenus dans le cadre de l'Assemblée générale sur la définition même du problème mondial de la drogue en tant que concept général, englobant des aspects liés aussi bien à l'offre de drogues, naturelles ou synthétiques, et au trafic de leurs précurseurs qu'à la demande de drogues et aux délits connexes. Cette

tendance marque un recul par rapport à l'engagement pris à l'Assemblée générale en 1998 par les chefs d'État et de gouvernement et réaffirmé au cours du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2009.

La relation qui existe entre les différentes formes de criminalité organisée, dont le trafic de drogues et de leurs précurseurs, le blanchiment de capitaux, le trafic d'armes et la corruption, n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, elle rend nécessaire une lutte d'ensemble, énergique, de la communauté internationale contre la totalité de ces activités criminelles, ce qui permettra à cette dernière, moyennant la même détermination, de parvenir à ses fins.

Le cadre juridique international de la lutte contre la criminalité organisée comprend, en outre, des instruments très importants, comme la Convention des Nations Unies contre la corruption. À cet égard, l'Organisation doit aussi se doter d'un instrument contraignant prévoyant des mécanismes qui permettent de mieux maîtriser le commerce des armes légères et de petit calibre, des explosifs et du matériel connexe ainsi que des munitions, de même que leur marquage et leur traçage, et d'empêcher qu'ils ne passent aux mains d'acteurs armés non étatiques.

Face au constat fait par le Secrétaire général dans son rapport sur les armes légères (S/2011/255), à savoir que le commerce de ces armes n'est pas bien réglementé et reste sans doute le moins transparent de tous les systèmes d'armes, il apparaît essentiel d'achever les négociations sur le traité sur le commerce des armes et de doter les États Membres d'instruments de lutte contre ce délit, dont les effets destructeurs continuent de se faire sentir sur tous les continents.

Face à un phénomène de l'ampleur et de la complexité de la criminalité organisée, le système des Nations Unies et la communauté internationale se doivent d'apporter une réponse intégrée et coordonnée. C'est pourquoi nous devons continuer de privilégier l'Assemblée générale comme enceinte de discussion et de décision consensuelle pour aborder ce phénomène sous tous ses aspects et pour relever tous les défis qu'il représente.

En tant qu'élément de cette réponse cohérente, le Conseil de sécurité, dans le contexte des questions dont il est saisi, joue un rôle important à l'appui du renforcement de l'état de droit, et en particulier des systèmes de justice pénale, dans le cadre de la lutte

contre la criminalité organisée, qui trouve un terreau fertile dans les situations de conflit et au lendemain des conflits et peut menacer la stabilité des États en phase de reconstruction. Il est également primordial de veiller au renforcement des capacités des États pour garantir la continuité des systèmes judiciaires pendant les processus de transition et de consolidation de la paix.

À cet égard, nous convenons avec M. Fedotov qu'il importe, dans le but d'apporter des réponses plus cohérentes et plus coordonnées, que les travaux du Conseil de sécurité soient complémentaires du travail effectué par les autres organes des Nations Unies, sachant que l'accroissement de la criminalité organisée peut mettre en péril les progrès accomplis en matière de stabilité, de gouvernance et de renforcement des institutions dans les situations dont il est saisi.

Pour aider un pays à sortir d'un conflit pour retrouver durablement la paix, il faut adopter une démarche globale et intégrée qui comprenne, en tant qu'élément essentiel des stratégies de prévention de la criminalité, la création de possibilités de développement économique durable pour susciter un désintérêt de la population à l'égard des activités criminelles. Pour ce faire, la coopération internationale est indispensable.

Nous sommes convaincus que les efforts d'un seul État ne sauraient suffire pour lutter contre ces crimes et leur caractère multidimensionnel et transnational. Il est impossible de lutter contre les activités criminelles par des actions isolées. Il faut des alliances stratégiques qui nous permettent d'œuvrer ensemble à une société plus sûre. L'objectif de la communauté internationale doit être l'élimination de toutes les formes de criminalité organisée au moyen de la coopération internationale.

La Colombie réaffirme, quant à elle, sa volonté à renforcer les mesures bilatérales, régionales et multilatérales permettant d'accroître l'efficacité des efforts visant à lutter contre le caractère dynamique et évolutif de ce défi mondial.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

Je voudrais à mon tour remercier l'Ambassadeur Fedotov de sa riche déclaration et le féliciter du leadership qu'il a déjà su insuffler à la tête de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Je me félicite des initiatives récentes que M. Fedotov a annoncées dans son exposé, notamment

le début des activités du groupe de travail spécial sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue.

Le Gabon se félicite de ce que depuis quelques années, le Conseil de sécurité a reconnu que la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants constituaient des menaces transversales à la paix et à la sécurité internationales. En effet, les activités de la criminalité transnationale organisée vont désormais au-delà du trafic des stupéfiants pour inclure celui des migrants, la traite des êtres humains, le blanchiment de l'argent et la corruption. Ces menaces contribuent à la déstabilisation des États et des régions fragiles et entravent les efforts de la communauté internationale en matière de développement, de reconstruction post-conflit et de consolidation de la paix dans les zones fragilisées.

Dans les pays développés, tout comme ailleurs, le même phénomène constitue un facteur aggravant de l'insécurité, menace les démocraties et déséquilibre le tissu socioéconomique. Le phénomène s'est amplifié avec les progrès technologiques, l'ouverture des frontières et des marchés, et cela a contribué à créer de nouveaux débouchés pour les entreprises criminelles.

À ce titre, ces problèmes doivent être traités de manière holistique. Cela suppose, entre autres, une conjugaison des efforts et le renforcement de la coopération internationale dans l'échange d'informations et d'expériences. L'assistance en vue du renforcement des capacités des pays moins nantis participe de cet effort.

La coopération internationale suppose aussi que l'accent soit mis sur les efforts au niveau régional, ainsi que le renforcement de la mise en œuvre de mesures de prévention et de répression existantes qui découlent des cadres juridiques dont nous disposons. Je pense notamment à la Convention unique sur les stupéfiants; la Convention de 1971 sur les substances psychotropes; la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes; la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Je ne saurais terminer sans renouveler l'appui de mon pays aux efforts louables de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la lutte contre les menaces transversales qui minent la paix et la sécurité de plusieurs pays dans le monde. À cet effet, le Gabon soutient les axes de réponse envisagés par

l'UNDOC tels qu'exposés par l'Ambassadeur Fedotov dans son exposé.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à l'Ambassadeur Fedotov pour qu'il réagisse aux déclarations des membres du Conseil.

M. Fedotov : Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots pour vous remercier de nouveau pour cette initiative que vous avez prise d'organiser la présente séance très importante du Conseil de sécurité et aussi de cette évaluation du travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue (UNDOC) dans le domaine de la prévention du trafic de drogue et de la criminalité organisée.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'évaluation faite par le Conseil des travaux de l'UNODC est très encourageante. Je suis très reconnaissant aux membres pour leurs paroles aimables, et je vais m'en inspirer. Elles nous seront très utiles à l'avenir, mais elles constituent également une marque de confiance. Je tiens à assurer le Conseil que l'UNDOC mettra tout en œuvre pour être à la hauteur de ses attentes.

Je voudrais également, à travers leurs représentants, remercier les Gouvernements représentés au Conseil de leur appui à l'UNODC, y compris l'appui financier. En effet, notre situation financière n'est pas aisée. Nous dépendons dans une large mesure des contributions volontaires des États Membres. Cependant, nous sommes également très reconnaissants aux donateurs et aux bailleurs de fonds pour leur appui à nos activités, qui sont très importantes et très utiles dans de nombreuses régions du monde. Donc, tout en améliorant notre gouvernance et en procédant à une réforme financière, dans un proche avenir, nous continuerons à dépendre des contributions volontaires. C'est une réalité incontournable.

Je ne vais pas réagir aux déclarations faites aujourd'hui, mais simplement évoquer quelques points.

Tout d'abord, en ce qui concerne les stupéfiants, je trouve encourageant que l'idée qui prévaut au sein du Conseil de sécurité est que, pour lutter contre les stupéfiants, nous devons suivre une démarche équilibrée, afin de réduire tant l'offre que la demande. En outre, tout en gardant à l'esprit que la lutte contre le

trafic de drogue est une question importante, nous ne devons pas oublier les victimes de la toxicomanie. Elles ont besoin de notre aide et de notre appui. Nous devons les aider à se remettre, et faire preuve de compassion et de compréhension face à leur situation. Ce sont des personnes malades, et elles doivent être traitées comme telles.

Mais bien entendu, ce sont les barons de la drogue qui sont les véritables criminels. À cet égard, nous devons continuer à œuvrer activement – et de façon plus agressive – en particulier pour faire échec aux nouvelles méthodes utilisées pour introduire de nouvelles drogues sur de nouveaux marchés dans différentes parties du monde.

En ce qui concerne la traite des êtres humains, il y a une année, l'Assemblée générale a adopté le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 64/293 de l'Assemblée générale). Je voudrais, par l'intermédiaire du représentant du Portugal, réitérer nos remerciements au Représentant permanent du Portugal, qui a joué un rôle très important pour l'adoption de ce Plan d'action.

Je voudrais dire au Conseil que depuis que nous avons commencé nos travaux, et en dépit des ressources limitées de notre fonds d'affectation spéciale, nous avons pu lancer un modeste programme de financement à Londres, il y a quelques mois. J'espère que dans les prochaines semaines, nous commencerons à aider les victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, par le biais des organisations non gouvernementales compétentes. Ce sera le premier résultat concret de la résolution et du Plan d'action mondial adoptés par l'Assemblée générale l'année dernière. Comme les membres peuvent le constater, en une année seulement, nos efforts ont abouti à des résultats concrets, et nous disposons désormais de politiques arrêtées d'un commun accord.

En ce qui concerne les organisations régionales, bien entendu, nous collaborons avec toutes les organisations et mécanismes régionaux dans de nombreuses régions, y compris en Afghanistan et dans

les pays voisins. Nous espérons vivement poursuivre avec eux cet utile effort de coordination.

Il est très encourageant de constater que le mécanisme d'examen par les pairs de la Convention des Nations Unies contre la corruption fonctionne bien et qu'il permet une application plus efficace de la Convention.

J'espère que les États parties à la Convention de Palerme – la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – seront en mesure de créer un mécanisme d'examen semblable, ce qui augmenterait les chances de mettre cette convention et d'autres instruments juridiques internationaux importants en œuvre.

Pour terminer, je voudrais assurer le Conseil que je suis à sa disposition à tout moment s'il souhaite que je revienne lui présenter un exposé. Les membres ne doivent pas oublier que, bien que l'UNDOC ait ces dernières années acquis des compétences lui permettant d'agir comme un organisme de développement et de venir en aide aux personnes du monde entier grâce à notre réseau de bureaux régionaux et nationaux, sur le plan juridique, nous sommes en fait un département du Secrétariat de l'ONU parmi d'autres. Nous ne sommes pas différents du Département des opérations de maintien de la paix ou du Département des affaires politiques; il est donc tout naturel qu'un département de l'ONU vienne présenter des exposés au Conseil de sécurité.

(l'orateur reprend en français)

Je voudrais une nouvelle fois assurer la présidence du Conseil que l'UNDOC restera à la disposition du Conseil à l'avenir.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Fedotov de ses dernières observations.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.